

DÉCLARATION DE POLITIQUE SOCIALE

2025-2030

CPAS DE PALISEUL

INTRODUCTION



I. CONTEXTE

Le CPAS est le premier vecteur social et de proximité pour les personnes qui sont en perte de droits. Il leur permet de retrouver ou d'obtenir leurs droits fondamentaux, et donc de mener une vie conforme à la dignité humaine.

II. PREMABULE

La présente déclaration de politique sociale est la formulation claire de la vision politique de la majorité, et donc des priorités, qui donne sens à notre action tout en permettant le bon fonctionnement du CPAS. Elle doit être adoptée dans les deux (2) mois de l'installation du nouveau Conseil de l'action sociale et doit couvrir toute la législature.

La déclaration de politique sociale permet d'impulser le Programme Stratégique Transversal qui est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Le Programme Stratégique Transversal doit être adopté dans les neuf (9) mois de l'installation du nouveau Conseil de l'action sociale.

Les projets et les actions tiennent compte tant des besoins que des attentes de la population qui sont en constante évolution. Depuis la pandémie du COVID 19, la guerre en UKRAINE et la crise énergétique, le rôle du CPAS s'est accru, ses missions se sont multipliées, complexifiées et le nombre de personnes soutenues par les CPAS a augmenté de manière exponentielle. Dans ce cadre et malgré un contexte budgétaire qui n'est pas évident, la volonté politique est de conserver tous les services existants.

Le choix des différentes actions et leurs mises en œuvre se feront en concertation avec le service social soutenu par une équipe administrative dynamique.

Les priorités**Nos priorités****1. L'insertion sociale et professionnelle**

Arriver au CPAS ne doit pas être perçu comme une fatalité. Dépendre du CPAS est, a priori, une situation temporaire où la personne accompagnée doit, endéans un délai plus ou moins long qui dépendra de sa situation et de ses compétences, pouvoir entrevoir la sortie du tunnel.

Le service d'insertion sera encouragé à :

- **Soutenir** les personnes éprouvant des difficultés à se **réinsérer** dans le marché du travail (coaching personnalisé, formations, apprentissages, guidance, ...);
- **Dynamiser** les mises à l'emploi sous contrat **article 60§7** de la Loi organique des CPAS et **entamer une réflexion** sur le contrat article 61 de la Loi organique des CPAS;
- **Favoriser** les parcours de **formation** (en partenariat avec le FOREM, c'est notamment par la formation (pré-qualifiante ou qualifiante) que la personne pourra s'ouvrir de nouvelles portes);
- **Soutenir** les jeunes dans leur parcours d'**étudiant**.

Nos priorités**2. Les aînés :**

Les aînés représentent actuellement plus d'un quart de la population de notre Commune ; leur nombre et leurs besoins augmenteront au fil du temps.

L'action du CPAS aura un regard particulier vers les personnes âgées vivant toute forme d'isolement.

- **Favoriser** une **communication ciblée** en privilégiant un support telle que le bulletin communal ou éventuellement par des toutes boîtes...;
- **Elargir**, si les demandes le justifient, les plages horaires de la **MAPPI**;
- **Soutenir** les initiatives et les partenariats visant notamment à faciliter le **maintien à domicile** de nos aînés (service de repas à domicile, services d'aide aux familles,...).

Nos priorités



3. Le transport



Le nouveau véhicule de transport de notre CPAS est le fruit d'un partenariat fort avec la société IDEA qui met, gratuitement, ce véhicule à disposition du CPAS grâce à l'engagement sociétal et au soutien financier de 16 sponsors locaux.

En effet, ces **16 généreux sponsors** payent la valeur du véhicule et, en contrepartie, ils disposent d'une publicité qui est affichée sur ce véhicule pendant les cinq (5) ans que celui-ci circulera dans notre belle Commune. Ce véhicule devra donc être remplacé dans le courant de cette législature.



Il faudra **faciliter** et éventuellement **développer** la prise en charge des personnes ayant des **difficultés de mobilité**.

Nos priorités



4. La distribution des repas



Lors de la précédente législature, un marché public relatif à la fourniture, au transport et à la distribution des repas avait été lancé et avait été remporté par la Centrale de Soins à Domicile (CSD).

Ce marché vient à échéance **le 31 décembre 2025** de sorte qu'il conviendra de le relancer courant d'année 2025 en étant attentif aux prix qui seront remis par les différents soumissionnaires.

Nos priorités



5. Les aides à la santé



L'accès aux soins de santé est un droit fondamental dans notre pays.

Le service sera attentif à :

- **Permettre** aux demandeurs d'être en ordre d'**assurabilité** au niveau de l'assurance complémentaire des **mutuelles** ;
- **Prendre en charge** les frais **médicaux** et **pharmaceutiques** des demandeurs sur proposition du travailleur social après réalisation d'une enquête sociale ;
- **Sensibiliser la population** par le biais d'actions ciblées en matière de prévention.

Nos priorités



6. L'aide aux familles et aux personnes :



La mission première du CPAS est d'assurer aux personnes et aux familles l'aide sociale due par la collectivité. Le but de cette aide sociale est:

de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine :

- logement,
- nourriture,
- vêtements,
- énergie,
- accès à des activités sociales, culturelles, sportives, ...)

Nos priorités

7. L'accueil et l'information :



Le CPAS est au service de la population.

Le service veillera à :

- **Maintenir des permanences** tous les jours de la semaine sur rendez-vous
- **Proposer** un accueil **personnalisé** et sans jugement ;
- Mieux se **faire connaître, améliorer** la visibilité et **les actions** mises en place ;
- **Utiliser** tous **les réseaux d'informations** existants (site internet, page facebook de la Commune, bulletin communal, éventuellement par des toutes boîtes...).

Nos priorités

8. Le logement



Le CPAS dispose désormais de la gestion d'un logement d'urgence et d'un logement de transit. Il sera important de veiller à la bonne gestion et à un bon entretien de ces logements en assurant un accompagnement social adéquat des personnes accueillies.

9. Les partenariats



Tous les partenariats actuels seront maintenus et, si le besoin s'en fait sentir ou si des appels à projets sont lancés, ils pourront être développés.

Une attention particulière sera portée sur le logement (puisque celui-ci représentera un enjeu essentiel dans les années à venir) via nos partenaires historiques que sont le Foyer Centre Ardenne et l'Agence Immobilière Sociale Centre Ardenne, les gardiennes d'enfants avec la prolongation à venir courant 2025 de l'Association Chapitre XII « Le Bilboquet », la Croix-Rouge de Bouillon-Paliseul avec qui nous collaborons étroitement notamment dans le cadre de l'Epicerie sociale, sans oublier notre la Commune de Paliseul avec qui nous collaborons via plusieurs de leurs services (Plan de cohésion sociale (PCS), Espace Public Numérique (EPN), Conseil Consultatif de la Personne Handicapée...).

Nos priorités

10. Mener une politique de bien-être au travail :



Travailler au CPAS n'est pas chose aisée, cela demande à la fois empathie et force de caractère afin de pouvoir faire face à des situations sociales et familiales parfois complexes, au mécontentement de certains demandeurs et malheureusement parfois à l'agressivité verbale (voire physique) de certains usagers.

Le bien-être au travail de nos agents est primordial et passe notamment par une formation régulière et répondant à leurs besoins tant en matière d'évolutions législatives qu'en matière de développement personnel.

De même, il est important de veiller à ce que le cadre de travail soit agréable de sorte qu'il est prévu de remplacer du mobilier vétuste et de procéder, quand c'est nécessaire, au remplacement du matériel informatique de manière à permettre au personnel de disposer d'outils performants.

Nos priorités

11. Les synergies et les économies d'échelle



Renforcer et étendre les synergies avec la commune dans le but de réaliser des économies d'échelles et de favoriser la communication entre nos deux institutions :

- **Un seul** et même **receveur régional** ;
- **Un seul** et même **conseiller en prévention** de même qu'un **SEPPT** commun ;
- **Achats** de fournitures en **commun** (mazout, fourniture de papier, ..) ;
- **Service** et **maintenance** informatique réalisés par un prestataire externe **commun** ;
- **Le service marché public** de la Commune aidera à l'élaboration de cahier des charges complexes et fournira la documentation nécessaire dans le cadre de la rédaction des délibérations en matière de marchés publics

Nos priorités



12. Axe énergie et transition écologique



Une attention particulière sera apportée à l'isolation de notre bâtiment afin que ce dernier soit moins consommateur d'énergie, dans le respect de notre environnement. l'institution. Une attention particulière sera apportée à l'isolation de notre bâtiment afin que ce dernier soit moins consommateur d'énergie, dans le respect de notre environnement.

Avec le soutien du service énergie de la commune, nous proposons la réalisation d'une **étude énergétique** de notre bâtiment afin de disposer d'une vue complète permettant de déterminer les actions prioritaires à mener. Il s'agit d'investissements productifs réduisant la facture énergétique du fonctionnement de l'institution.

Une gestion financière en « bon père de famille » sera d'application en visant une utilisation juste des moyens, des économies grâce aux synergies avec la commune et une dette limitée. Cette manière d'aborder la politique sociale a pour objectif de répondre au mieux aux attentes et besoins de la population tout en veillant au mieux à l'efficacité de l'utilisation des deniers publics.

13. Une gestion saine et prudente des finances

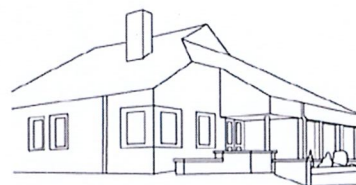


Le dialogue constant avec la commune (qui reste notre principal bailleur de fonds) et la recherche de subsides permettront au CPAS d'obtenir les moyens utiles à la réalisation des objectifs fixés en concertation.

CONCLUSION

Les défis qui nous attendent sont nombreux, la politique sociale en perpétuelle mutation : loin d'être figées et sans être exhaustives, les intentions et les priorités énumérées seront revues, adaptées ou améliorées en fonction de la situation sociale de notre Commune lors des six (6) prochaines années.

Anne CARROZZA
Présidente



**Centre Public d'Action
Sociale**

Rue de Sauvian 1 6850 - PALISEUL